

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2016 À 17 h 30
À ASPREMONT
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Christian ACANFORA, Marie-France DURAND,
Françoise PINET.
Mm Jacques FRANCOU, Jean-Pierre BRIOULLE,
Jean-Louis CORNAND, Roger AQUINO, Jean-Paul BELLET,
Gilles BLANCHARD, Bernard FOURNIER, Jean-Pierre GAUTHIER,
Louis BEGOU, Michel MANET, Sébastien SIMION, Robert
RICHIARDONE, Gilles TOURTET, Jean-Claude VALLIER.

Pouvoirs : Mme Christine DELORME pouvoir à Mme Françoise PINET
Mme Odile DURAND pouvoir à M Gilles TOURTET
Mme Céline PIERROT pouvoir à M Sébastien SIMION
M Michel TRUC pouvoir à M Jacques FRANCOU

Secrétaire de séance : Jean-Paul BELLET

Le président Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie le public pour leur présence.

Procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Le président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire.
Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

❖ **Règlement intérieur de la commission d'attribution des aides de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).**

Le département des Hautes-Alpes, en partenariat avec les six communautés de communes du Grand Buëch, a mis en place une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Le but de cette opération est d'inciter les propriétaires à réhabiliter leur logement avec un accompagnement gratuit (administratif et technique) et des aides financières. Le département a confié la mission d'animation de ce programme au Calhaura SOLIHA 05.

Le cadre d'intervention financière de la communauté de communes du Haut Buëch est défini dans la convention OPAH, document signé par tous les partenaires et financeurs le 28 octobre 2015.

Des commissions d'attribution des aides sont mises en place au sein de chaque communauté de communes pour valider leurs participations financières. Le rôle de cette commission est de :

- Suivre le budget de l'intercommunalité lié aux subventions ;
- Valider la participation financière (aide aux travaux) de la communauté de communes sur les dossiers de demandes agréées par l'ANAH ;
- Valider les propositions de mandats ;
- Fixer les éventuels plafonnements d'aides ;
- Étudier les situations complexes et rechercher des solutions ;
- Examiner les demandes liées aux mesures volontaristes.

Afin que toutes les commissions d'attribution des communautés de communes siègent uniformément sur le secteur du Grand Buëch, un règlement intérieur est proposé.

Voté à l'unanimité.

❖ **Décisions d'attribution des aides pour l'OPAH.**

Le président relate la commission d'attribution des aides du 30 août 2016.

9 dossiers ont été présentés à cette commission :

- 5 dossiers aidés pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique ;
 - 4 dossiers pour des travaux d'adaptation du logement à l'âge ;
- pour un montant de subvention de 22 915 €.

D'autres dossiers sont en cours d'instruction et seront présentés à la commission d'ici la fin de l'année.

Le budget annuel inscrit dans la convention étant dépassé, deux solutions ont été envisagées par la commission :

- Soit plafonner l'aide pour les travaux de lutte contre la précarité ;
- Soit abonder le montant de la subvention de 10 000 € pour l'année 2016 et rajuster les montants de subvention de 2017 et 2018.

L'OPAH du Haut Buëch étant un réel succès, la commission décide d'abonder le montant de la subvention de 10 000 €.

Le montant inscrit au budget 2016 est déjà supérieur au montant de la convention, une décision modificative de 4 863 € est nécessaire.

Votées à l'unanimité.

❖ **Décision modificative.**

Décision modificative proposée pour augmenter le montant de l'opération OPAH sur le budget principal en investissement :

- | | |
|--|-----------|
| - Opération 10030 – voirie rurale – article 2128 : | - 4 863 € |
| - Opération 10032 – OPAH – article 20422 : | + 4 863 € |

Votée à l'unanimité.

❖ **Choix du maître d'œuvre pour la construction d'une micro-crèche.**

Le Président rappelle l'historique du projet de la micro-crèche. 13 dossiers ont été reçus et analysés lors du dernier appel d'offres. 3 cabinets sont ressortis de l'analyse des offres et ont été auditionnés par la commission MAPA le 8 septembre 2016. Roger AQUINO, Jacqueline HARDON et

Véronique EYRAUD sont allés visiter une crèche construite par l'architecte BERGOUGNOUX et PERRIMOND à CARCES le mercredi 7 septembre et en sont revenus conquis.

Un tableau comparatif entre le projet du cabinet BERGOUGNOUX et PERRIMOND (construction clé en mains) et celui du cabinet SOLARI avec les financements possibles est proposé à l'assemblée. Une réponse de la Région est attendue pour la subvention du contrat régional d'équilibre territorial (CRET) sur le projet de BERGOUGNOUX et PERRIMOND.

Après un tour de table, il ressort que si la région confirme une subvention du CRET sur le projet de BERGOUGNOUX et PERRIMOND, ce cabinet sera choisi comme maître d'œuvre. En cas de réponse négative de la région, c'est le cabinet SOLARI qui sera maître d'œuvre.

Voté à l'unanimité.

❖ **Manifeste pour le renouveau de l'Étoile de Veynes.**

Les sept conseils de développement, instances de participation citoyenne rattachées au Pays, se sont engagés depuis début 2016 dans une démarche collective visant à assurer la promotion, le maintien et le développement des services de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud avec l'ensemble des acteurs de la sauvegarde du train. Leur action les a conduits, entre autres, à rédiger un manifeste pour le renouveau de l'Étoile de Veynes. Cette infrastructure ferroviaire permet l'interconnexion à Veynes des liaisons entre Marseille, Valence, Grenoble et Briançon. Ce manifeste se veut la traduction des constats, des besoins des habitants, des décideurs locaux et des touristes.

Voté à l'unanimité.

❖ **Convention avec le centre social « Émile Meurier » relative à l'accueil de deux enfants à la crèche « Le Chamousset » à Veynes.**

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention avec la société SEVIA pour la collecte et la revalorisation des huiles de vidange.**

L'effondrement des cours du pétrole, le manque de soutien de l'ADEME, oblige la société SEVIA à instauré des conditions financières pour la collecte et la revalorisation des huiles de vidange. Une convention est proposée pour ces nouvelles conditions de valorisation.

Votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Intercommunalité.**

Le comité de pilotage composé de l'exécutif de la CCBD, de celui de la CCHB et des DGS, s'est réuni déjà trois fois et avance sur le projet de la fusion et des nouveaux statuts. Des groupes de travail ont été créés

pour les compétences optionnelles telles que le social, les sentiers de randonnées, la culture et les équipements sportifs.

Le Président propose de créer un groupe de travail sur la REOM et la TEOM pour voir les incidences financières.

Le choix du nom est important, trois propositions :

- Communauté de communes Buëch Dévoluy
- Communauté de communes Buëchs Dévoluy
- Communauté de communes des Deux Buëch et du Dévoluy.

Après un tour de table, il s'avère que la communauté de communes Buëch Dévoluy a le plus de voix.

Fin de séance à 18 heures 45.

Le Président

Jacques FRANCOU